

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du Compte Financier Unique**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du Compte Financier Unique

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au Compte Financier Unique d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le Compte Financier Unique remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 199 829.59 €, les dépenses de fonctionnement 2025 à 628 515.60 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (571 313.90 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	208 829.29	Excédent reporté	439 514.73
Dépenses de personnel	335 398.94	Remboursement de charges	9 017.80
Atténuations de produits	25 467.45	Recettes des services	103 193.75
Dépenses de gestion courante	51 965.85	Impôts et taxes	333 596.50
Dépenses financières	4 858.77	Dotations et participations	262 154.42
Ecritures d'ordre entre sections	1 995.30	Recettes de gestion courante	51 270.50
		Recettes financières	1 081.89
Total	628 515.60	Total	1 199 829.59

- c) La fiscalité locale apporte 281 396 € à la commune.
- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (dématérialisation, urbanisme...).

### 3 – La section d'investissement

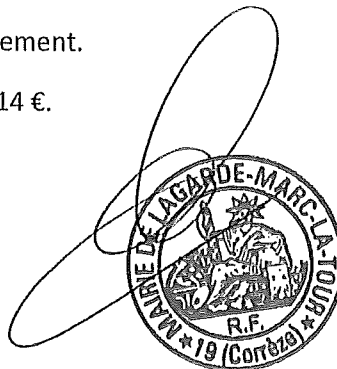
- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.  
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.  
Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Etat, du Département et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	153 894.57	FCTVA, taxe d'aménagement	27 209.71
Remboursement d'emprunt	47 952.13	Mise en réserves	205 808.57
Frais d'études et d'insertion	22 676.62	Subventions	41 106.00
Dépenses d'équipement	148 418.52	Caution	700.00
Opérations patrimoniales	23 047.82	Opérations patrimoniales	23 047.82
		Ecritures d'ordre entre sections	1 995.30
Total	395 989.66	Total	299 867.40

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2025 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 121 519.00 € en dépenses et 24 587.00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 517 508.66 € et la recette à 324 454.40 €.  
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 193 054.26 €). Il devra être couvert, en 2026, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

### 4 – L'état de la dette au 31 décembre 2025

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 257 981.14 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel